



PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE  
ET RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES  
Direction Transition écologique et climatique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20250922-2889B-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2025

Publication : 09/10/2025

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 9 octobre 2025  
Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**Séance du 22 septembre 2025**

**35 élus présents (58 en exercice, 13 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**Par délégation au Bureau des attributions : « Attribuer les subventions inférieures ou égales à 100 000 euros ainsi que les conventions attributives dans la limite des crédits inscrits au budget ».**

**LE MOULIN NATURE (CINE) : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (7.5.6/2889B)**

Dans le cadre de sa compétence relative à la protection, à la mise en valeur et à l'éducation à l'environnement, Mulhouse Alsace Agglomération contribue au fonctionnement du Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) « Le Moulin Nature » à Lutterbach, dont les missions participent à la sensibilisation aux enjeux de biodiversité, de nature en ville, de prévention des déchets, d'alimentation saine et de développement durable.

Pour lui permettre de réaliser ses missions, Mulhouse Alsace Agglomération lui accorde un soutien financier par le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle.

Avec l'urgence climatique, afin de s'inscrire dans la durée et la pérennité pour la structure, le Moulin Nature a amplifié depuis plusieurs années ses actions pour favoriser l'accès de tous à un contact avec la nature et renforcer les liens entre le monde rural et le monde urbain, tout en répondant à l'ambition du Plan Climat de Mulhouse Alsace Agglomération.

Aujourd'hui, le Moulin Nature sollicite Mulhouse Alsace Agglomération pour une subvention d'investissement exceptionnelle en vue de l'acquisition des équipements suivants pour un montant total de 104 516 € HT :

- Remplacement de deux véhicules de service thermiques arrivant en fin de vie par des véhicules électriques,
- Création d'une borne électrique (pour les véhicules électriques),
- Acquisition d'équipements professionnels pédagogiques.

| Dépenses                                     |                  |
|----------------------------------------------|------------------|
| Libellé                                      | Montant          |
| Equipements pros des personnels pédagogiques | 9 250 €          |
| Véhicule Master                              | 40 334 €         |
| Véhicule Kangoo                              | 42 167 €         |
| Borne électrique                             | 12 765 €         |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>104 516 €</b> |

Pour cela, il est proposé d'attribuer au Moulin Nature une aide au titre du fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale. En effet, la lutte contre le changement climatique nécessitant une large mobilisation territoriale, la délibération n°2607C du 9 décembre 2024 prévoit de pouvoir attribuer le reliquat annuel éventuel du fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale, destiné initialement aux communes du territoire, aux associations du territoire.

L'acquisition de ces équipements bénéficie des aides de la Région Grand Est et de la CAF du Haut-Rhin. Il est proposé dans ce cadre d'accorder au Moulin Nature une subvention d'investissement pour l'exercice 2025 d'un montant de 43 610 €. Le plan de financement serait ainsi le suivant :

| Recettes         |                  |
|------------------|------------------|
| Libellé          | Montant          |
| Le Moulin Nature | 1 067 €          |
| Région 2024      | 6 538 €          |
| CAF 2025         | 53 301 €         |
| <b>m2A</b>       | <b>43 610 €</b>  |
| <b>TOTAL</b>     | <b>104 516 €</b> |

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2025  
Chapitre 204 – Nature 20421– Fonction 020 – LC 32449

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve la subvention d'investissement d'un montant total de 43 610 €,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

Ne prennent pas part au vote (4) : Danièle GOLDSTEIN, Thierry NICOLAS (représenté par Rémy NEUMANN), Pierre SALZE (représenté par Jean-Paul JULIEN) et Fabienne ZELLER.

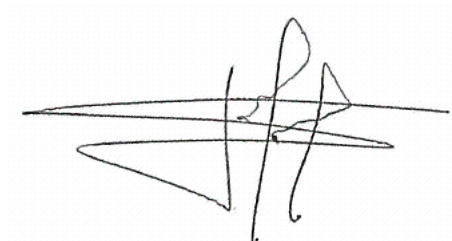
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JL Schildknecht', with a stylized, elongated horizontal stroke at the end.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Jordan', with a complex, stylized structure featuring multiple loops and a long horizontal line extending to the left.

Fabian JORDAN